

“ Dans ma Marpa,
je suis chez moi



RÉSIDENCE SENIORS, CLÉS EN MAIN :
UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES RETRAITÉS
SUR LES TERRITOIRES

ÉDITO

Les évolutions de la médecine permettent d'envisager l'allongement de l'espérance de vie comme une nouvelle chance accordée aux seniors.

Cette période du grand âge, autrefois redoutée, doit idéalement être vécue par chacun et chacune, en parfaite autonomie et liberté de choix.

Répondant à cette tendance sociétale, les Marpa, réseau leader des résidences autonomie à taille humaine, labellisé par la MSA, proposent aux seniors un cadre de vie attrayant et convivial, tout en respectant leur souhait d'autonomie et d'indépendance, avec des studios ou appartements conformes à leurs exigences.

Pour nos résidents Marpa, le « vivre à domicile », gage de bien-être et de préservation des habitudes et des repères du quotidien, prend ici toute sa signification avec, en prime, la garantie d'un accompagnement personnalisé, renforcé par les dispositions de la loi ASV de 2015 et le plan de loi grand âge et autonomie (2021).

Le réseau connaît actuellement une véritable expansion en France métropolitaine et dans les DOM. Les 200 Marpa, déjà très présentes au plan local dans le cadre des activités organisées pour leurs résidents seniors, contribuent également au maintien et à la création d'emplois directs et indirects sur les territoires. Le développement du réseau s'articule avec notre volonté de proposer des logements d'accessibilité sociale, assortis de tarifs maîtrisés.

Pour continuer à innover et à anticiper les évolutions sociétales à venir, notre projet politique rassemble, autour d'une vision partagée (reconnaissance par les acteurs du secteur, promotion des interactions et coopérations avec les territoires, lancement d'une stratégie R&D, développement de la notoriété du réseau auprès du grand public...), l'ensemble des acteurs du réseau Marpa. D'une part, nous avons choisi d'inscrire les maisons d'accueil dans le cadre de l'habitat social partagé et intergénérationnel. D'autre part, l'ambition de l'ensemble du réseau est de créer des services et des prestations mis à la disposition de l'ensemble des seniors du territoire : mobilité, aide à domicile, accueil à la journée...

Plus que jamais, nous devons répondre le plus efficacement possible aux problématiques d'isolement social et géographique présentes sur les territoires ruraux certes, mais aussi, émergentes dans les zones périurbaines et urbaines. Le réseau Marpa se veut force d'anticipation et de proposition sur les thématiques du bien vieillir. Pour toujours satisfaire davantage et séduire nos résidents seniors, actuels et futurs.

Patricia Saget-Castex

Présidente de la fédération nationale Marpa



Le réseau Marpa (maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie), un acteur du bien vieillir engagé en faveur de l'autonomie des personnes âgées.



Marpa

Maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie

SOMMAIRE

I. Résidences retraite et autonomie des seniors : les atouts du réseau national Marpa	4
II. Marpa, une stratégie gagnante respectant l'autonomie des personnes âgées	4
III. Témoignages	7
IV. Organisation du réseau Marpa	8
V. Marpa : un réseau dynamique en pleine expansion	12

Annexes

Un travail étroit et incontournable avec différents partenaires	15
---	----

Résidences retraite et autonomie des seniors : les atouts du réseau national Marpa



Ouvert à tous et à toutes, et proposant un cadre et des conditions de vie « comme à la maison », le réseau national Marpa (Maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie), se présente comme le leader des résidences retraite à taille humaine (résidence senior jusqu'à 30 places). Il s'adresse aux personnes âgées souhaitant garder leur indépendance, tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé et d'un environnement social convivial.

Véritables alternatives à l'hébergement traditionnel proposé en établissements médicalisés et en maisons de retraite, et principalement implantées sur les territoires ruraux et en périphérie des villes, les **200 Marpa** ciblent des retraités seniors, encore autonomes au quotidien, ou

pouvant ressentir une fragilité d'ordre physique et/ou morale (risques de chutes, difficultés à gérer les tâches courantes, sentiment exacerbé de solitude...).

Toujours soucieux d'améliorer ses prestations de services, et revendiquant son label qualité créé et décerné par la MSA, le réseau Marpa a pour ambition de privilégier l'autonomie, le bien vieillir et la sécurité de ses résidents seniors.

En France, plus de **4700 retraités** sont ainsi accueillis et accompagnés, au quotidien, par les équipes des Marpa.

À l'échelon national, le réseau regroupe plus de **1500 salariés professionnels** qualifiés (soit, en moyenne, 5,5 à 6 ETP par structure).

Marpa, une stratégie gagnante respectant l'autonomie des personnes âgées

Les Marpa, acteurs de référence présents sur les territoires et en périphérie urbaine, apportent des réponses concrètes et originales aux problématiques sociétales découlant du vieillissement de la population.

Les personnes choisissant de vivre dans une Marpa sont prioritairement des retraités.

Vivant encore de façon autonome à leur domicile, les seniors peuvent se sentir de plus en plus fragiles au quotidien ou chercher à nouer des liens conviviaux.

La Marpa confère à ses résidents la possibilité de garder leur indépendance, tout en bénéficiant d'une vie sociale chaleureuse, d'un accompagnement personnalisé et d'une réelle sécurité au quotidien.

LES SOLUTIONS MARPA

Principaux points forts et attraits :

- des résidences autonomie à taille humaine proposant des appartements conçus de plain pied pour une mobilité facilitée et une liberté garantie ;
- un cadre de vie cosy et agréable dans son appartement Marpa, avec la possibilité de recevoir des visites et de garder son animal de compagnie ;
- des logements confortables (appartements de 32 m² et deux pièces de 46 m²) à décorer selon ses goûts et ses envies ;
- une réelle liberté de déplacement et de choix pour les résidents ;
- la possibilité de conserver une vie sociale locale à l'extérieur de la Marpa (amis, familles...) ;
- un mode de vie souple et à la carte, répondant aux souhaits de chaque résident au quotidien : possibilité de choisir de préparer ses repas à son domicile ou dans les espaces collectifs de restauration Marpa (repas avec des produits frais préparés, chaque jour, sur place) ;
- une variété ou pluralité de loisirs et d'animations (ateliers mémoire, gymnastique douce, jeux de société...) adaptée aux envies et goûts des résidents ;
- un accompagnement et un encadrement personnalisés ;
- une sécurité assurée 24h/24 (résidences sécurisées, téléassistance à domicile...) ;
- la possibilité de bénéficier d'aides et services facultatifs, à la demande (professionnels de santé et aides à domicile) ;
- des tarifs accessibles et encadrés, modulables avec des aides sociales calculées en fonction des ressources (APL, APA, Aide à l'hébergement...) et de services facultatifs souscrits : blanchisserie, repas....



À NOTER :

Au sein des Marpa, médicalisée en externe. Les soins prodigués aux résidents sont, si nécessaire, organisés et coordonnés avec les médecins traitants et le réseau médical et paramédical local.

Un vieillissement inéluctable de la population française

Au 1^{er} janvier 2018, la France compte 67,187 millions d'habitants. Le vieillissement de la population française se poursuit. Les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent 19,6 % de la population, contre 19,2 % un an auparavant et 18,8 % deux ans auparavant.

Leur part a progressé de 4,1 points en vingt ans.

La hausse est de 2,4 points sur la même période pour les habitants âgés de 75 ans ou plus, qui représentent près d'un habitant sur dix au 1^{er} janvier 2018. En revanche, la proportion des jeunes âgés de moins de 20 ans a reculé de 1,6 point dans le même temps pour s'établir à 24,4 %.

Les habitants âgés de 20 à 59 ans représentent, quant à eux, la moitié de la population, soit une baisse de 3,8 points en vingt ans. Selon les projections de population de l'Insee, si les tendances démographiques observées jusqu'ici se maintiennent, la France compterait 76,5 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2070. D'après ce scénario central, la quasi-totalité de la hausse de la population d'ici 2070 concernerait les personnes âgées de 65 ans ou plus.

L'augmentation serait particulièrement forte pour les personnes de 75 ans ou plus.

Jusqu'en 2040, la proportion des personnes de 65 ans ou plus progresserait fortement : à cette date, environ un habitant sur quatre aurait 65 ans ou plus. Cette forte augmentation est inéluctable et correspond à l'arrivée dans cette classe d'âges de toutes les générations issues du baby-boom. Après 2040, la part des 65 ans ou plus continuerait à progresser mais plus modérément.

En 2070, la France compterait plus d'une personne âgée de 65 ans ou plus pour deux personnes âgées de 20 à 64 ans. Elle pourrait également compter 270 000 centenaires.

Quant aux habitants de moins de 20 ans, leur nombre baisserait légèrement, et leur part dans la population perdrait 3,1 points pour atteindre 21,3 % en 2070.

Enfin, le nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans progresserait légèrement et leur part serait de 44,2 % en 2070.

Le vieillissement de la population s'observe aussi dans l'ensemble de l'Union européenne (UE).

La proportion des 65 ans ou plus y est passée de 16,8 % à 19,2 % entre 2006 et 2016. Les pays où la part des seniors est la plus élevée sont l'Italie (22,0 %), suivie par la Grèce et l'Allemagne ; les pays où elle est la plus faible sont l'Irlande (13,2 %), le Luxembourg et la Slovaquie.

D'après les projections de population couvrant la période 2015-2080 établies par Eurostat, la population de l'UE devrait culminer à 529 millions d'habitants vers 2050 et redescendre progressivement à 519 millions à l'horizon 2080. Elle connaîtrait un important vieillissement. La part de la population de l'UE âgée de 80 ans ou plus serait ainsi plus que doublée entre 2016 et 2080 pour atteindre 12,7 % en 2080 ; la proportion des personnes âgées d'au moins 65 ans augmenterait de 10 points à 29,1 %. Parallèlement, la part de la population âgée de 15 à 64 ans diminuerait régulièrement jusqu'en 2050 et varierait peu ensuite ; elle serait de 55,6 % en 2080.

(Tableaux de l'économie française), édition 2018 - Insee Références).



L'ENGAGEMENT SOCIAL DU RÉSEAU MARPA

Gérée par une structure publique, une association ou une structure privée, la résidence Marpa est un établissement à but non lucratif, proposant des tarifs maîtrisés.

Son concept s'appuie sur le **label Marpa**, doté d'un cadre et de critères de référence, et attribué par la MSA.

Intégrant les spécificités locales du lieu d'implantation de la Marpa, ce label promeut cinq principes phares.

- Des valeurs, un cadre légal et conceptuel pour le montage financier du projet, le fonctionnement et le pilotage de l'établissement. Cet encadrement strict permet de proposer un tarif maîtrisé aux résidents.
- La garantie d'une vie « à domicile » et d'un accompagnement personnalisé orienté vers la préservation et la stimulation de l'autonomie. Tous les moyens sont déployés pour favoriser la quiétude et le bien-être des résidents seniors.
- Un ensemble de services rendus à ses résidents, à la population et aux acteurs du territoire, et un accès aux services externes utiles à la santé, la sécurité et la participation effective à la vie sociale. Toutes les activités, tous les services, associant la personne âgée à la vie locale, sont encouragés.
- La recherche de coopération et de mutualisation entre Marpa et autres établissements et services pour personnes âgées.
- L'appartenance à une fédération nationale, force de proposition, d'animation et de soutien au réseau.

UNE TARIFICATION MAÎTRISÉE ET AVANTAGEUSE POUR LES SENIORS

La maîtrise des coûts et du plan de financement permet au réseau Marpa de proposer un **prix accessible au plus grand nombre**. De plus, les résidents peuvent bénéficier de financements prévus dans le cadre de la politique nationale du logement social, et par les organismes sociaux et les collectivités locales.

Exemples :

- l'Allocation Personnalisée au Logement (APL) ;
- l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) ;
- l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH).

Lors de l'accueil d'un nouveau résident, le contrat de séjour Marpa précise :

- la durée de l'hébergement (déterminée ou indéterminée) ;
- la liste des prestations disponibles (facultatives ou pas) et leur prix (logement, restauration, blanchissage ...) ;
- les tarifs des services facultatifs (repas, prestations de lingerie, ménage/entretien ...) ;
- les modalités de facturation en cas d'absence du résident ;
- les conditions et modalités de la résiliation.

À NOTER :

Le prix de résidence Marpa comprend la redevance locative et les charges mutualisées.

Chaque type de prestation est clairement identifié sur la facture mensuelle remise au résident.

Le loyer et les charges d'un appartement s'établissent à partir d'un seuil de 900 € par mois.



Témoignages



Jean-Christophe Combe,

ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

« Le ministre que je suis aura à cœur de soutenir le modèle Marpa dans les discussions qui s'ouvrent pour offrir à nos concitoyens des lieux de vie adaptés à leurs besoins dans les territoires. »

Déclaration faite lors de sa visite à la Marpa Beauregard à Vanault-les-Dames le 13 janvier 2023.

Paul Guillot 86 ans

« Je suis arrivé à la Marpa de Milly la Fôrêt en 2015.

C'est le médecin de ma fille qui lui a chaudement conseillé ce lieu.

Comme je conduis toujours, je suis rassuré de savoir que je peux aller et venir à ma guise. Je prends alors ma voiture pour rendre visite à mes filles qui résident en Essonne et en Seine et Marne. Ou bien, je pars régulièrement me promener à pied, après le déjeuner, aux abords de la forêt ou en ville.

Ici, je ne me sens pas du tout isolé. Je profite des ateliers mémoire et des séances de gymnastique douce organisés sur place. Je joue à la belote avec les autres résidents ou, tout seul, au triomino.

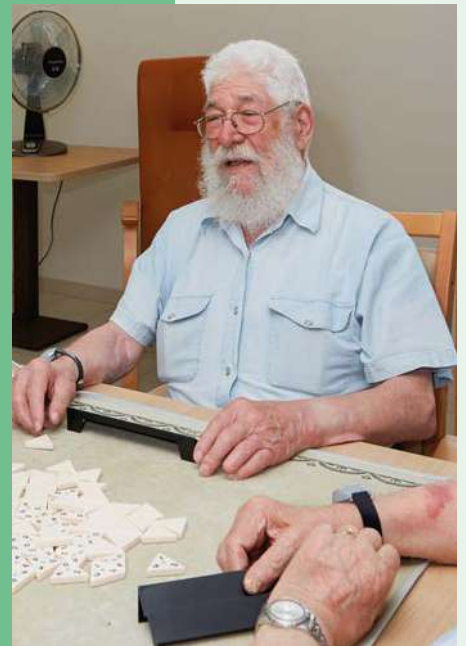
Cela m'amuse aussi de participer à la préparation du dîner du restaurant Marpa, en épluchant les légumes, par exemple.

La Marpa est bien conçue.

Tout est construit de plain pied, ce qui est très pratique pour se déplacer, et évite le côté pénible des marches d'escaliers.

Je me sens bien dans mon appartement. Tout est parfaitement fonctionnel pour une superficie de 32 m².

Seule ombre au tableau : le chagrin d'avoir perdu récemment, à un jour d'intervalle, deux amis chers que j'avais connus ici. »



IV Organisation du réseau Marpa

Créée en 1992, elle défend, au quotidien, un accompagnement de qualité favorisant la préservation de l'autonomie des personnes âgées et leur bien-être.

L'évolution des besoins des personnes âgées et des territoires (boom des services à domicile, accompagnement

du grand âge), l'apparition de nouveaux acteurs, les changements de politiques publiques représentent de nouveaux challenges à relever pour la fédération nationale Marpa.

SES ORIENTATIONS POLITIQUES

Principales missions de la fédération nationale Marpa sur les quatre objectifs phares du projet politique de la fédération nationale Marpa.

1

ÊTRE UN RÉSEAU DE RÉFÉRENCE
SUR LES APPROCHES SOCIÉTALES INHÉRENTES
À L'AVANCÉE EN ÂGE

2

APPORTER DES RÉPONSES INNOVANTES
DANS LE DOMAINE DE LA PRÉSERVATION
DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

3

S'INSCRIRE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL
ET POLITIQUE ET DANS UNE STRATÉGIE PROSPECTIVE
ET DYNAMIQUE AU SERVICE DE LA PERSONNE ÂGÉE

4

FAVORISER UNE COOPÉRATION OPTIMALE
ENTRE L'ENSEMBLE DES ADHÉRENTS
DU RÉSEAU MARPA





1 - Etre un réseau de référence sur les approches sociétales inhérentes à l'avancée en âge.

Le réseau Marpa s'inscrit dans une dynamique d'innovation. A cet égard, le concours innovation, créé en 2016, a pour objet de récompenser les initiatives des Marpa, portant une solution innovante au bénéfice des seniors accueillis. Pour cela, la fédération procède à une veille technologique permanente relative aux équipements et aux dispositifs contribuant au bien être des résidents notamment. Elle élabore également des actions avec différents organismes de recherche, afférentes au vieillissement et à la fragilité, afin de contribuer à ralentir ou enrayer les processus de dégradation physique ou psychique liés à l'âge.

Le réseau Marpa développe et renforce l'offre de prévention avec l'aide de ses partenaires, notamment : audition, prévention des chutes, vision, hygiène bucco-dentaire, afin de préserver le plus longtemps possible l'autonomie des résidents des maisons d'accueil.

2 - Apporter des réponses innovantes dans le domaine de la préservation de l'autonomie des personnes âgées

Le vieillissement de la population a conduit la MSA à définir des solutions d'hébergement et de services pour les seniors du monde rural et péri urbains. La MSA contribue à promouvoir la préservation de l'autonomie, afin de réduire l'entrée en dépendance et réduire les coûts induits par la survenance de cette dernière.

3 - S'inscrire dans son environnement social et politique et dans une stratégie prospective et dynamique au service de la personne âgée

À l'origine, la MSA souhaitait répondre à une forte attente exprimée par les aînés du milieu rural. Ces derniers voulaient, tout en continuant à participer à la vie locale, pouvoir vivre leur retraite dans des logements adaptés, et bénéficier de services d'accompagnement dédiés.

Aussi, à l'initiative de la MSA, dès 1986, les premières Marpa apparaissent en milieu rural. Objectifs poursuivis : permettre aux personnes âgées retraitées, indépendamment de leurs ressources financières et de leur régime de protection sociale, de vivre sur leur bassin de vie, favoriser les relations intergénérationnelles et soutenir l'économie locale.

À la fin des années 1990, dans le cadre de la loi instaurant les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et les EHPA (établissements hébergeant des personnes âgées), les Marpa se positionnent véritablement comme des établissements pour personnes âgées. En marquant toutefois leur différence, reposant sur leur approche originale privilégiant l'autonomie, la proximité, l'ouverture et la citoyenneté.

Depuis, le réseau Marpa ne cesse de professionnaliser et peaufiner son concept, optimisant son mode d'accompagnement pour répondre efficacement aux attentes de ses résidents seniors.

4 - Favoriser une coopération optimale entre l'ensemble des adhérents du réseau Marpa

Les membres du réseau Marpa contribuent au développement des activités et de la dynamique des actions en faveur des seniors résidents. Pour autant, les actions respectives des membres doivent être coordonnées, afin de donner le meilleur résultat possible au bénéfice des usagers. Cette fédération des volontés est l'objet même du projet fédéral.

Les projets communs actuels sont :

- les dispositifs de communication ;
- la mise en place de la démarche qualité continue dans les établissements ;
- la contribution à l'élaboration d'un logiciel professionnel adapté aux résidences intermédiaires à taille humaine.

RÉSULTAT

Grâce à ce travail méthodique et aux solides partenariats noués avec l'Unccas, l'Uniopss et la Fondation de France, les Marpa obtiennent, à la suite de la loi APA (prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et aide personnalisée d'autonomie) du 20 juillet 2001, un statut spécifique afférent aux structures de type « petites unités de vie ». Illustrations : octroi d'une APA « comme à domicile », organisation des soins sur les territoires par des SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) et des professionnels libéraux. Le décret du 10 février 2005 permet aux Marpa de continuer à proposer une offre de services alternative à l'hébergement en établissement médicalisé.

Et dès 2013, la fédération nationale Marpa intègre les groupes de réflexion inhérents à la préparation de la loi ASV du 28 décembre 2015. En 2015, les Marpa accèdent au statut de résidence autonomie.

Les objectifs du réseau Marpa ont évolué ces dernières années en fonction des attentes et des besoins des seniors. En 2015, encouragé par l'entrée en vigueur de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la fédération des Marpa, constatant l'accroissement du nombre de seniors fragiles, a souhaité développer des Maisons tant en milieu rural qu'en milieu péri urbain. Par ailleurs, le réseau fait évoluer les services (hébergement, prestations) des Marpa à la disposition des résidents, en les ouvrant à l'ensemble des seniors du territoire, des personnes en situation de handicap. Cette évolution est nécessaire. En effet, la majorité des seniors ne souhaitent pas entrer en établissement d'hébergement pour personnes âgées.

Liste des services et des prestations (non exhaustive).

- Prestations repas : les repas sont ouverts aux seniors avec une tarification spécifique.
- Accueil à la journée de personnes extérieures à la Marpa. Cet accueil s'inscrit dans le projet de vie de la Marpa, axé sur le bien-être et la promotion de l'autonomie, et permet une prise en charge indirecte des seniors à domicile, et un accès à la socialisation pour ces derniers qui souffrent souvent de solitude. Il consiste en un déjeuner, suivi de la participation aux animations, et le cas échéant du dîner.
- Hébergement temporaire, très pratiqué dans les maisons, il constitue une solution de répit pour les

proches aidants, et une transition douce pour des seniors vers une résidence permanente à la Marpa.

- Actions de prévention, assorties d'un programme d'accompagnement personnalisé ouvert aux seniors externes à la maison d'accueil.
- Rencontres et animations intergénérationnelles, incluant l'accès aux séjours de vacances jeunes et seniors, faisant de la Marpa un espace de vie et d'échanges au cœur des territoires.
- La mobilité sur certains territoires ruraux et même périurbains est un problème pour la population, par manque ou insuffisance de solutions de mobilité. La maison d'accueil met à disposition des véhicules, de type collectif ou individuel afin de permettre aux résidents, à leurs proches et même, dans certains cas, à l'ensemble des habitants du territoire d'aller et venir en toute liberté.
- Services d'aide à domicile, services dédiés à des seniors vivants à domicile permettant une prise en charge chez eux par la Marpa.

Les gestionnaires de Marpa pratiquent une gestion combinée de la Marpa et de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et de service d'aide à domicile pour couvrir l'ensemble des besoins des personnes âgées, tant sur les soins que sur l'aide à personne.

Les Marpa proposent donc à l'ensemble des seniors fragiles et autonomes du territoire des services et prestations adaptés à leur situation, leurs attentes et leurs besoins.

En 2020, afin de poursuivre les créations de Marpa, le réseau a créé une alternative aux maisons d'accueil médico-sociale, en proposant des résidences senior Marpa, répondant aux caractéristiques du label Marpa, dès lors le besoin en services inhérents à la Marpa sont identifiés sur un territoire et qu'aucune initiative médico-sociale n'est portée par l'autorité administrative sur celui-ci.

Simultanément, le réseau Marpa promeut et accompagne les projets d'habitat social partagé (articles L. 281-1 et suivants code de l'action sociale et des familles), et/ou de type intergénérationnel, permettant l'inclusion dans la vie sociale des personnes âgées, handicapées, et plus largement en situation de fragilité. La mise en œuvre de cet habitat doit se traduire par la création ou la combinaison d'activités, de services et de prestations bénéficiant à l'ensemble de la population.

LE RÉSEAU MARPA, REPRÉSENTÉ PAR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MARPA, REGROUPE TROIS CATÉGORIES DE MEMBRES

Les membres de droit

- **La CCMSA** (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole), propriétaire de la marque et dépositaire de la marque Marpa, est en charge de la conception et de l'évolution du label social et architectural.
- **La fédération nationale Générations Mouvement**, premier réseau associatif de retraités en France, entend promouvoir une véritable reconnaissance des seniors au sein de la société et permettre de créer un indispensable lien social.

Les membres adhérents

- **Les 34 Caisses de MSA** assurent un accompagnement financier et technique en amont et en aval. Garanties du respect du label Marpa, elles organisent également des actions collectives sur le thème du bien vieillir en faveur des résidents Marpa.
- **Les organismes gestionnaires des Marpa** sont des structures de statut public (centres communaux d'action sociale, centres intercommunaux d'action sociale, syndicats intercommunaux...) ou privé sans but lucratif.
- **Les associations locales inter Marpa**, constituées en regroupements, ont pour objectif de mutualiser des prestations de service spécifiques, des actions de formation et d'animation. Elles concourent à impulser, en lien avec la fédération nationale, des rencontres et échanges constructifs autour de la vie en Marpa.

Les membres associés

Désignés par cooptation, et choisis parmi les organismes nationaux soutiens des actions du réseau Marpa, l'on retrouve notamment le groupe Agricola et la Fondation de France (fondation J.M. Bruneau).

UN RÉSEAU BÉNÉFICIAIRE DE SERVICES

La Fédération nationale propose, en complément des caisses MSA, aux structures adhérentes une variété de services :

- un appui conseil et expertise : diagnostic d'établissement, juridique, médico-sociale, démarche qualité ;
- le soutien financier et institutionnel des partenaires, via notamment des appels à projets et concours réservés aux adhérents ;
- des actions de communication ;
- des rencontres professionnelles thématiques, associant les partenaires ;
- l'accès et la représentation aux salons et congrès professionnels/grand public ;
- la formation professionnelle des dirigeants des maisons d'accueil ;
- la représentation des établissements auprès des pouvoirs publics.

UN RÉSEAU NATIONAL FIER DE SES VALEURS

Depuis toujours fidèle à son éthique, le réseau Marpa partage un **socle de valeurs fortes et pérennes** :

- respect et défense des droits et de la préservation de l'autonomie des personnes âgées ;
- humanité, empathie et écoute ;
- citoyenneté et participation sociale ;
- valorisation des liens intergénérationnels ;
- promotion du lien social et convivialité ;
- engagement et qualité de service ;
- recherche de l'innovation ;
- coopération, partage et responsabilité.





Marpa : un réseau dynamique en pleine expansion



UN LARGE MAILLAGE TERRITORIAL

Actuellement, **200 établissements** Marpa sont répartis, à l'échelon national, sur **70 départements**.

Déterminé, le réseau Marpa affiche sa volonté politique de s'implanter partout où un besoin est répertorié. Cela inclut bien sûr les territoires mais également, de plus en plus, les périphéries urbaines.

UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE DES SENIORS DES TERRITOIRES

En 2020, **les propositions d'ingénierie réalisées par la MSA/FNMPARPA** dénombrent **50 projets de création** Marpa médico social et résidence senior, départements d'outre-mer inclus.

→ Régions et/ou départements phares : Nord Pas-de-Calais, Franche-Comté, Ain, Ardèche-Drôme-Loire, Martinique ...

CRÉATION D'UNE MARPA : L'EXPERTISE MSA AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'importance stratégique des études d'ingénierie de la MSA

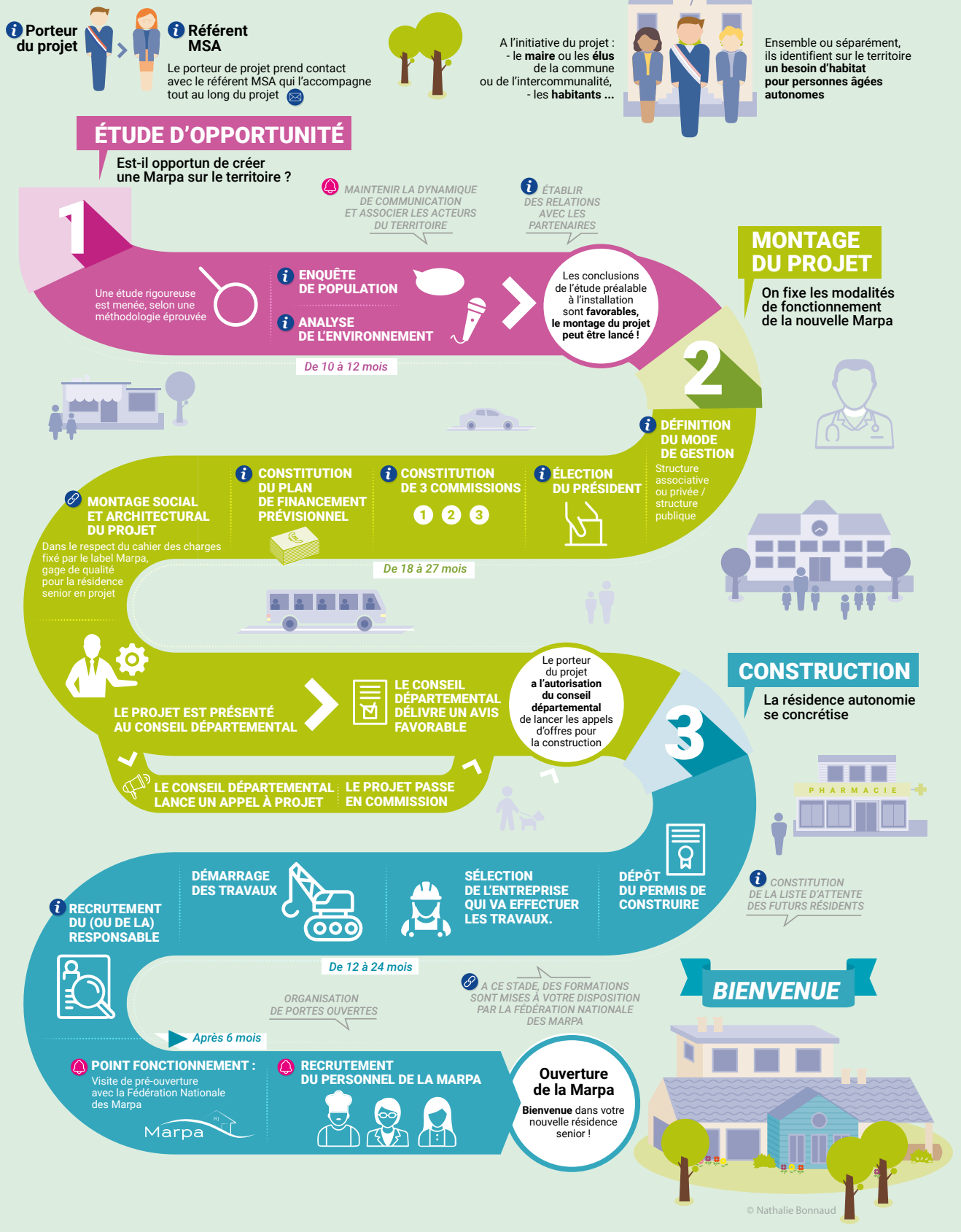
Si la demande peut émaner des habitants du lieu d'implantation concerné, il est important de signaler le **rôle décisionnaire** déterminant des **collectivités territoriales** (Conseils départementaux, communautés de communes, communes...).

Dans leur processus de réflexion et de décision, celles-ci s'appuient sur les études locales (diagnostics de faisabilité Marpa) réalisées, à cet effet, par la MSA. La création d'une Marpa traduit ainsi, sur le terrain, une véritable synergie entre ces différents interlocuteurs et la MSA/FNMPARPA.

COMMENT CRÉER UNE MARPA AU CŒUR D'UN TERRITOIRE

Après le maintien à domicile, avant l'EPHAD...

la Marpa est une **solution d'hébergement non médicalisé de qualité, à un coût maîtrisé**



Le projet est axé sur un compromis entre l'objectif d'un projet de vie de qualité et la recherche de l'équilibre financier futur de l'établissement.

L'appui technique juridique et financier apporté par la FNMARPA/MSA sur le projet permet de mettre en œuvre toutes les garanties pour assurer la viabilité économique du projet.



COMMENT ADHÉRER ?

Les établissements déjà ouverts : les résidences autonomie et les résidences senior, dont le fonctionnement et les valeurs sont proches de celles des Marpa, peuvent rejoindre le réseau Marpa, soit par adhésion soit en sollicitant une labélisation de la structure en Marpa.

Dans les deux hypothèses, une analyse préalable à l'adhésion et/ou la labélisation est réalisée par les services de la FNMARPA/MSA, afin de s'assurer de la compatibilité du fonctionnement de l'établissement aux critères du label Marpa.

UN TRAVAIL ÉTROIT ET INCONTOURNABLE AVEC DIFFÉRENTS PARTENAIRES

Le réseau Marpa privilégie une dynamique de maillage territorial plus large au service des seniors.

Aussi, la Fédération nationale Marpa noue et entretient de multiples partenariats avec les acteurs, nationaux et locaux, impliqués dans le service aux personnes âgées et très ancrés dans le champ de l'action sociale et solidaire.

Focus sur Marpa Vie et Marpa École

La maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie/école est l'une des nombreuses déclinaisons du concept Marpa. En effet, ce dernier permet de combiner une résidence pour senior avec d'autres services publics et privés du territoire : maison de santé, établissement pour personnes en situation de handicap, crèche, SSIAD, service d'aide à domicile...

La Marpa école permet un échange entre les seniors et les enfants scolarisés, notamment dans le cadre de l'espace commun de la médiathèque.

En outre, le projet scolaire et le projet d'établissement sont définis conjointement, prévoyant des instants partagés : repas, formation et enseignement dispensés par les seniors, événementiels organisés ensemble...

LISTE DE SES PRINCIPAUX PARTENAIRES (non exhaustive)

Collectivités territoriales : conseils départementaux, communes et structures intercommunales

Caisses de retraite : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), Caisse générale de Sécurité sociale (Cgss)

Caisses de retraite complémentaires : groupe AGRICA

Fondations (Bruneau)

Génération Mouvement

Silver Valley

Caisse national d'assurance vieillesse (CNAV)

Fondation de France

ADMR

Pupilles de l'enseignement public (PEP)

Mutualité Française

L'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV)

L'Association de vacances de la mutualité agricole (AVMA)

France Active

LASER Emploi

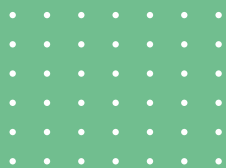
Présence Verte

Solidel

Réseau APOGÉES

...

Découvrez nos
Podcast
Résidence seniors



Contact presse

Françoise LESSIEUX
01 41 63 89 19 - 07 60 07 73 04
lessieux.francoise@ccmsa.msa.fr

www.marpa.fr